

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ PARIS 1 - PANTHÉON - SORBONNE

DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES

GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 5, 16, 17 et 43

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2002 relatif aux habilitations de l'Université Paris 1 - Panthéon - Sorbonne à délivrer des diplômes d'études approfondies

Vu les pièces justificatives produites par Mme ARIANE BILHERAN, née le 30 décembre 1978 à SAINT-DENIS (093), en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Approfondies en PHILOSOPHIE: FORMES DE LA RATIONALITE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES EN PHILOSOPHIE: FORMES DE LA RATIONALITE**, *mention très bien*

est décerné à **Mme ARIANE BILHERAN**

à qui est conféré le grade de master

au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Fait à Paris, le 18 novembre 2004

Le titulaire

N° **PARI 5021178**

/2004200308729



Président

Le
Président

M. Pierre-Yves HENIN



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

M. Maurice QUENET